

LA
PROFANATION
DU
DIMANCHE

CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE
DE LA RELIGION
DE LA SOCIÉTÉ, DE LA FAMILLE
DE LA LIBERTÉ,
DU BIEN-ÊTRE,
DE LA DIGNITÉ HUMAINE
ET DE LA SANTÉ

PAR
Mgr J.-J. GAUME
PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

*Rien n'est propre à matérialiser un peuple
comme la profanation du dimanche
Un peuple matérialisé est un peuple fini.*

Nouvelle édition

Editions Saint-Remi

– 2005 –

VIe. LETTRE

LA PROFANATION DU DIMANCHE, RUINE DE LA LIBERTÉ.

23 avril..

I

MONSIEUR ET CHER AMI,

Auriez-vous la charitable et très-intéressante fantaisie d'égayer un nombre de vos collègues et de jouir de leurs gros rires d'incrédulité ; ou, mieux encore, seriez-vous dominé du désir de vous entendre appeler réactionnaire, et moi jésuite ? En ce cas, je vais vous indiquer l'infaillible moyen de réussir à l'un et à l'autre. Communiquez à messieurs tels et tels, qui siègent sur la montagne rouge, et même sur la montagne blanche, cette lettre, où j'ai la prétention d'établir que la *profanation du dimanche* est la ruine de la liberté.

Comme je dois m'attendre à opérer sous un feu croisé d'objections, vous ne trouverez pas mauvais que je commence par me mettre à couvert. Dans les guerres de discussion, le vrai bouclier c'est la logique. Pour être de bon aloi, la logique doit procéder de définitions inattaquables et se développer en inductions rigoureusement enchaînées les unes aux autres ; c'est ainsi que la rose sort du bouton, et le bouton de la graine. Mes préliminaires établis, j'arrive aux définitions et je demande : Qu'est-ce que la liberté ? quelles en sont les limites ? quelle en est la base et la condition ?

II

Nous pouvons bien dire de la liberté, mon-sieur et cher ami, ce qu'on a dit d'une institution célèbre : « Beaucoup en ont parlé, mais bien peu l'ont connue. » D'abord, il existe par le monde, à l'heure qu'il est, des millions d'hommes qui regardent la liberté comme le droit de faire

tout ce qu'on veut. S'il en était ainsi, je me hâterais de prendre mon bâton et mon bréviaire, et j'irais habiter l'empire de la lune ; et cela pour une excellente raison : c'est que la terre serait inhabitable.

Admettons, en elle, que la liberté soit le droit pour chacun de dire et de faire tout ce qui lui passe par l'esprit, sans autre règle que ses caprices ; supposons ensuite un pays jouissant de cette heureuse liberté. Voici un homme qui déchire votre réputation, comme l'animal affamé déchire sa proie. Vous lui en demandez la raison. — La raison ? c'est que cela me plaît et que je suis libre de le faire. — Ah ! tu es libre de déchirer ma réputation, et cela te plaît ! Je suis donc libre, moi aussi, de déchirer la tienne, et j'y trouve mon plaisir. Et voilà deux citoyens qui, en vertu de la liberté, se disent toutes les injures imaginables.

En voici un autre qui, s'approchant d'un air caressant, vous donne un vigoureux soufflet et vous vole votre bourse. — Coquin ! lui dites-vous, non content de me frapper, tu me voles ?—Eh ! oui, je suis libre de le faire, et cela me plaît. — Ah ! tu es libre de me souffleter et de me voler ! Je suis donc libre, moi aussi, de te rendre la pareille, Et voilà deux citoyens qui en vertu de la liberté, se battent comme des boxeurs et se dévalisent comme des brigands. Ou la liberté donne de pareils droits, ou elle ne les donne pas. Si elle les donne, j'ai eu raison de dire que le pays-soumis à son empire est un coupe-gorge ; si elle ne les donne pas, il faut nécessairement reconnaître que la liberté se renferme dans certaines limites.

III

Quelles sont ces limites ? Avant de le dire, concluons que la liberté n'est pas, ne peut pas être le droit de tout-faire.

Bien plus, *quoique l'homme libre puisse faire le bien et le mal*, le pouvoir de faire le mal n'est nullement essentiel à la liberté; autrement Dieu ne serait pas libre, ou sa li-

berté serait moins parfaite que celle de l'homme.

Autrement encore, toutes les lois des nations seraient de monstrueux attentats car toutes ont pour but d'enchaîner la puissance de faire le mal, et M. Proudhon aurait raison de soutenir que *l'anarchie est l'état normal de l'homme. La liberté ne consistant ni dans le pouvoir de faire tout ce qu'on veut, ni dans la faculté de faire le mal, elle doit donc se définir : le pouvoir de faire le bien ; ou, ce que j'aime moins, le droit de faire ce qui ne nuit à personne.*

Me demanderez-vous maintenant quelles sont les limites de la liberté ? Je viens de le dire : les limites de la liberté sont les droits d'autrui. Par autrui, j'entends Dieu, le prochain, et nous-mêmes, si vous le permettez. Celui-là seul est donc libre, et mérite d'être appelé tel, qui, dans ses paroles et dans ses actions, respecte tous les droits, ou, en d'autres termes, qui accomplit tous ses devoirs envers Dieu, envers ses semblables et envers lui-même. Ces devoirs ont leur raison et leur règle dans la volonté infailible de Dieu.

De là, cette conséquence inévitable, que l'homme ou le peuple le plus libre est *celui qui rencontre le moins d'obstacles* pour accomplir et qui accomplit le plus fidèlement la volonté de Dieu en toutes choses. Telle est la belle définition que l'Église nous donne de la liberté humaine : *Servir Dieu, dit-elle, c'est régner*¹.

IV

Or, deux obstacles permanents s'opposent à cette puissance du bien, et tendent, par conséquent, à vioier la liberté de l'homme : j'ai nommé nos propres passions et les passions d'autrui. C'est un fait que tout homme se trouve gêné dans le cercle de ses devoirs, qu'il éprouve je ne sais

¹ Servire Deo regnare est. Paroles du *Pontifical*.

quelle secrète démangeaison d'en sortir, et ainsi d'usurper sur les droits de Dieu, de ses semblables et de son âme elle-même au bénéfice de son corps. Pour n'être pas vaincu, il est obligé de rester constamment sous les armes. Telle est même la violence de la lutte, que les plus braves s'écrient en gémissant : *Infortuné que je suis ! je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je ne veux pas*¹.

Tant que l'homme n'est point parvenu à maîtriser ses puissances fougueuses, il est esclave. En cette qualité, vous le voyez traîné, la corde au cou, vers tout ce qu'il y a d'opposé au devoir, et sa liberté ne semble plus être que le funeste pouvoir de faire le mal. Il arrive même qu'il ne la sent plus, qu'il ne la comprend plus que par là. Dans cet étrange renversement, il appelle entrave, tyrannie, despotisme, tout ce qui tend à délivrer en lui la puissance du bien, en enchaînant la puissance du mal.

Alors, quel que soit son nom, toute autorité lui pèse ; il l'insulte en lui-même, il la hait, il la maudit. Afin de lui ôter son prestige, *il la livre à la dérision*; et son plus ardent désir est de voir le jour, où il pourra en briser le sceptre et le fouler aux pieds. Qu'un homme, qu'un peuple qu'un monde réussisse dans cette lutte aveugle contre sa propre liberté : aussitôt les passions érigées en lois deviennent de nouveaux et redoutables obstacles à la liberté de tous. Le bien ne peut plus s'accomplir qu'au péril de la fortune ou de la vie, et le martyr seul demeure indépendant.

V

Il est donc bien évident que l'affranchissement des passions ou la liberté intérieure est la source de la liberté extérieure. Un homme, un peuple corrompu qui parle de

¹ Non en Im quod volo bonum hoc ago, sed quod odi malum, illud factio. (*Rom.*, VII, 13.)

liberté, est un aveugle qui parle des couleurs; un homme, un peuple corrompu, qui se croit libre, est un fou qui, dans le cabanon où il est chargé de chaînes, se croit le modérateur du monde ; un homme, un peuple corrompu, qui se flatte de parvenir à la liberté en renversant Dieu de ses autels, et les rois de leur trône, est un forcené qui abat les digues d'un fleuve pour empêcher l'inondation.

Non, monsieur, et mille fois non, la liberté n'eut jamais la corruption pour mère ni pour sœur ; jamais pour piédestal un pavé souillé de sang ; jamais pour garantie un chiffon de papier sur lequel est écrit, fût ce en lettres d'or : liberté, égalité, fraternité. La liberté est fille du courage et compagne de la vertu : elle a sa base dans les profondeurs du cœur. Tout cœur affranchi de la tyrannie des passions est libre ; s'il n'en est pas affranchi, il peut usurper le nom de la liberté, mais la réalité lui manque : il n'a que la licence, et la licence c'est l'esclavage.

En un mot, et dans nos temps d'illusions et de mensonge, permettez que j'insiste sur ce point essentiel la corruption est la tyrannie des vices ; la tyrannie des vices est la servitude des âmes ; la servitude des âmes est le présage infaillible de la servitude des corps. Tout peuple corrompu est esclave de droit. C'est un bétail exposé sur un champ de foire, qui n'attend que l'acheteur. Vous savez que l'Abd-el-Kader de son époque : Jugurtha, jeta cette foudroyante prédiction à la face de la Reine du monde, et Jugurtha disait vrai¹. Sa parole n'a pas vieilli, en sorte que nous devons tenir pour certain que le peuple le plus près de l'esclavage est le peuple le plus corrompu, à moins qu'il ne soit condamné à périr.

VI

Mais qui peut affranchir l'homme de la tyrannie des

¹ Urbem Venalem, et mature perituram si emptorem invenerit. (Sallust., in *Jugurth.*)

passions ? Dans les lettres précédentes, nous avons dit, nous avons mieux fait, nous avons démontré qu'une seule chose en est capable : la foi. Or, il n'y a pas de foi sans religion, et il n'y a pas de religion avec la profanation du dimanche nous en avons aussi donné la preuve. Avis maintenant à notre siècle, qui ne rêve que la liberté, qui ne parle que de -la liberté, qui ne travaille que pour la liberté, qui ne peut vivre sans la liberté.

Eh bien ! dans son langage et dans son culte, il est sincère, ou il ne l'est pas. S'il est sincère, qu'il prenne donc les moyens d'arriver à la fin il les connaît maintenant. Ni les lois, ni les formes gouvernementales, ni les révolutions, ni les utopies, ni les discours, ni les agitations fébriles, ni les émeutes, ni les barricades ne changeront la nature des choses la liberté est incompatible avec la corruption ; la corruption règne partout où ne domine pas la foi ; la foi cesse de dominer partout où la loi sacrée du dimanche est méconnue : c'est à prendre ou à laisser.

S'il n'est pas sincère, je n'ai rien à lui dire le seul sentiment qu'il puisse inspirer est une profonde pitié.

VII

A ce point de vue général et comme ruine de la religion, la profanation du dimanche est donc bien réellement la ruine de la liberté. Elle l'est encore pour une raison plus directe et plus sensible. En effet, la Constitution française proclame la liberté des cultes. Si ce n'est pas un vain mot, nul n'a le droit d'insulter au culte catholique, qui, après tout, est le culte de la majorité. A plus forte raison, nul n'a-t-il le droit d'empêcher les catholiques d'accomplir les préceptes de leur religion.

Eh bien ! je vous le demande, monsieur le représentant, qu'est-ce que la profanation du dimanche, sinon une insulte sanglante, jetée périodiquement à la face du catholicisme, un outrage odieux fait à tout ce qu'il y a de chrétiens fidèles ? Est-ce en les froissant ou en les lais-

sant froisser dans tout ce qu'elle sont de plus sensible, que le gouvernement espère conquérir les sympathies des populations religieuses de nos provinces ? Son intérêt ne lui commande-t-il pas de les ménager ? N'est-ce pas encore là que se trouvent les principes d'ordre, de fidélité, de dévouement, dernière digue au flot qui menace de nous envahir ?

Ce n'est pas tout : la profanation du dimanche est un attentat direct à la liberté d'une foule de négociants, d'entrepreneurs et d'ouvriers. Elle force le négociant catholique à transgresser la loi sacrée du dimanche en ouvrant ses magasins, en restant à son comptoir, en vendant à qui se présente, sous peine de perdre ses pratiques, de manquer la vente et de n'être pas, au jour de l'échéance, en mesure de faire face à ses engagements. Elle y force l'entrepreneur, l'industriel, sous peine de succomber à la concurrence écrasante que lui feront des confrères moins fidèles. que lui.

Surtout elle y force l'ouvrier « C'est demain dimanche, je ne viendrai pas travailler, dit-il le samedi soir à son maître, en recevant sa rente.

— : C'est ton affaire ; mais, si tu ne viens pas de-main, tu peux chercher de l'ouvrage ailleurs. »

Et le malheureux père de famille, qui n'a que ses bras pour vivre et pour faire vivre ses enfants, se voit contraint de profaner le jour du repos.

S'il était chrétien, dit-on, ainsi que tous les autres profanateurs du dimanche, ils sauraient bien conserver leur liberté, et prendre pour règle la devise de leurs maîtres dans la foi : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ; puis, refusant de vendre ou de travailler, ils s'abandonneraient aux soins de la Providence. Vous comprenez sans peine que je suis loin d'applaudir à la conduite des uns ou des autres ; mais il faut convenir aussi que la contrainte morale qu'on leur impose, n'en est pas moins une viola-

tion de la liberté.

Ignore-t-on que le travail refusé par les ouvriers bons chrétiens, sera offert aux ouvriers moins fidèles et accepté par eux ? N'est-il pas clair que les pratiques vont de préférence chez celui qui satisfait le plus promptement à leurs demandes ? Or, est-il moral de frapper dans ses intérêts le chrétien fidèle à sa religion, et d'assurer un gain à celui qui se moque des lois religieuses ?

Est-il équitable, et cela au mépris de la loi civile elle-même, de placer chaque dimanche les catholiques entre leur intérêt et leur devoir ? Est-il permis de les exposer à une tentation permanente à laquelle, malgré leur volonté, un très-grand nombre se laissent entraîner ? Le gouvernement qui tolère un pareil abus, qui l'autorise même par son exemple, est-il le protecteur sincère de la liberté ? est-il le gardien loyal de la Constitution ? Je vous en fais juge.

En attendant, il demeure bien établi que la profanation du dimanche est la ruine de la vraie liberté, qu'elle tue dans son principe, et la violation flagrante de la liberté religieuse, consacrée par les lois ; en sorte qu'elle tend à, faire de nous un peuple d'esclaves. Grâce à elle, riches et pauvres sont esclaves ; elle rive à leur cou les chaînes des passions, comme le grillet au pied du forçat. •Le négociant est esclave ; elle l'attache à son comptoir, comme le janitor des Romains à la garde de la maison. L'entrepreneur est esclave ; elle le fixe à son bureau, et fait de lui une mécanique à calculer. L'ouvrier est esclave ; elle le cloue à son métier, à son établi, à son enclume, comme les rouages secondaires sont cloués au volant d'une machine à vapeur.

Agréez, etc.

Ie LETTRE

Raison et plan de cette correspondance. 3

Iie LETTRE

La profanation du Dimanche, ruine de la Religion..... 9

IIIe LETTRE

La profanation du Dimanche, ruine de la Religion. (suite.) 21

IVe LETTRE

La profanation da Dimanche, ruine de la Société. 35

Ve LETTRE

La profanation du Dimanche, ruine de la famille. 46

VIe. LETTRE

La profanation du Dimanche, ruine de la liberté..... 55

VIIe LETTRE

La profanation du Dimanche, ruine du bien-être. 63

VIIIe LETTRE

La profanation du Dimanche, ruine du bien-être. 73

IXe LETTRE

Le travail du Dimanche, ruine de la dignité humaine. 86

Xe LETTRE

La profanation du Dimanche, ruine de la santé..... 100

XIe LETTRE

La profanation du Dimanche ruine de la santé (suite). 107

XIe LETTRE

Remède au mal..... 116